

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un territoire « CoVi-Responsable » : tous mobilisés pour les commerçants

Au cours de cette année marquée par une crise sanitaire sans précédent, les commerçants ont réalisé d'importants efforts pour accueillir leurs clients dans des conditions adaptées et sécurisées. Cependant, les périodes de confinement successives ont incontestablement renforcé la fragilité économique des commerces de proximité. C'est parce que leur avenir est aujourd'hui en jeu que la Ville et l'Agglomération ont décidé en urgence de se mobiliser en créant, à l'échelle du territoire, une charte « CoVi-Responsable ».

Quels enjeux ?

A l'instar d'autres mesures prises par des associations et groupements de communes sur le territoire français, ce dispositif agglo-yonnais a pour but d'accompagner la réouverture complète ou sur rendez-vous de l'ensemble des commerces (essentiels et non-essentiels).

Il se décline sous la forme d'une charte « CoVi-Responsable » (cf. annexe) en 10 engagements qui mettent en lumière les bonnes pratiques déjà mises en place dans l'agglomération pour être en adéquation avec les préconisations sanitaires.

A travers cette charte, c'est un contrat moral qui est passé avec l'ensemble des communes et des commerces de l'agglomération, mais aussi avec le Gouvernement. Le territoire de La Roche-sur-Yon souhaite donner aux décideurs nationaux une preuve tangible des mesures prises sur le terrain, en local, pour assurer la protection de la population et préparer les conditions optimales de sortie de crise sanitaire.

Quelle diffusion ?

Cette charte a été adressée à l'ensemble des communes de l'agglomération et à chaque commerçant et associations de commerçants qui souhaitent s'engager dans cette démarche conjointe et citoyenne. Pour assurer une communication globale, la charte est déclinable pour chaque commune du territoire et une adresse email ressource a été créée pour les commerces qui souhaitent être tenus informés : covi-responsable@larochesuryon.fr

CONTACT PRESSE

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr



Ce protocole a pour but d'**accompagner la réouverture complète ou sur rendez-vous des commerces en toute sécurité.**

Les commerces qui s'engagent à cette charte CoVi-Responsable s'inscrivent dans une **démarche sanitaire et citoyenne**, évitent la propagation du COVID-19 et assurent ainsi la protection de leurs clients et leurs personnels.

10

Engagements

- ✓ Des dispositifs assurant le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation entre les clients et les personnels sont installés.
- ✓ Des solutions hydroalcooliques pour la désinfection des mains sont mises à disposition des clients et des personnels.
- ✓ Des marquages au sol et de la signalétique assurant le respect des mesures de distanciation, sont matérialisés.
- ✓ Des parois en plexiglas sur les comptoirs et devant les caisses sont posées.
- ✓ Le nombre de clients présents simultanément est adapté aux dimensions du commerce et ce nombre est affiché à l'entrée.
- ✓ Le port du masque sur la bouche et le nez par les clients et les personnels est respecté.
- ✓ Le paiement sans contact, les services de prépaiement en ligne, l'accueil des clients sur rendez-vous, sont privilégiés.
- ✓ Le nettoyage et la désinfection réguliers des espaces de vente, du mobilier, des terminaux de paiement... sont renforcés.
- ✓ Les produits et les techniques de désinfection utilisés sont ceux recommandés par les autorités sanitaires et actualisés.
- ✓ La Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon, les 13 communes qui la composent, en partenariat avec les associations de commerçants et les chambres consulaires, informent et accompagnent les clients, les gérants et les personnels des commerces.